



Lundi 23 janvier 2023

## Un nouveau nom et une nouvelle formule pour le Tremplin Jeunes Citoyen

Rebaptisé Tremplin Jeunes Citoyen, la nouvelle version du dispositif emblématique du Département pour favoriser et récompenser l'engagement des jeunes Essonnais a été adoptée en commission permanente ce lundi. Cette évolution est le fruit des Assises de la jeunesse, qui ont ponctué l'année 2022 et de la nouvelle politique « Bien Grandir en Essonne » qui en a découlée. La philosophie reste celle des droits et des devoirs. Le dispositif vise en effet à inciter les jeunes à s'investir au service de l'intérêt général en contrepartie d'un coup de pouce financier pour leurs projets d'études, de mobilité ou encore de sport. Mais le nouveau Tremplin s'élargit aux collégiens ainsi qu'à d'autres missions et structures. Il entrera en vigueur en mars prochain.

Autrefois réservé aux 16-25 ans, le dispositif sera désormais accessible aux 12-15 ans car le Département a souhaité en faire bénéficier **les collégiens, l'un des principaux publics concernés par les politiques départementales, et récompenser ainsi leurs premiers engagements**, par exemple dans le conseil de la vie collégienne, dans un conseil municipal des jeunes ou dans une junior association.

Les missions concernées s'ouvrent aussi à celles des jeunes aidants, qui doivent s'occuper d'un proche malade ou en perte d'autonomie, à celles des jeunes sapeurs-pompiers.

Enfin, outre les associations et les collectivités territoriales, d'autres structures pourront également accueillir les jeunes engagés dans un Tremplin : les établissements scolaires, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les établissements pour les jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance et les établissements médico-sociaux.

Le soutien financier du Département s'élève selon les tranches d'âge à :

12-15 ans : 50 euros chaque année en chèques cadeaux ou cartes prépayées.

15-17 ans : 200 euros en contrepartie d'un engagement de 20 heures pour financer ses projets (Formation du BAFA, carte Imagin'R, aide à l'achat d'une trottinette ou d'un vélo électrique, adhésion à un club sportif, aide au financement des heures de conduite accompagnée, etc.)

18-25 ans : 400 euros en contrepartie d'un engagement de 40 heures pour financer ses projets (Frais d'inscriptions dans les établissements scolaires, centres apprentissage, formations

qualifiantes, frais liés à des stages obligatoires dans le cadre du cursus, permis de conduire, carte Navigo, aide à l'achat d'une trottinette ou d'un vélo électrique, protection sociale étudiante de base, aide au loyer logement étudiant...). Un bonus de 400 euros supplémentaire pour le jeune qui crée ou reprend une association.

*« Entre 2017 et 2021, le Département a accordé près de 10 000 Tremplins Citoyens, ce qui représente un financement total de plus de 2,8 millions d'euros. Ce dispositif gagnant-gagnant est un franc succès qui répond à la fois aux besoins des jeunes et à leur envie de s'engager au service des autres. L'année dernière, les Assises de la jeunesse nous ont révélé que certaines problématiques des jeunes ne trouvaient pas de réponses dans l'ancienne version du Tremplin comme l'accès à la santé ou au sport, trop coûteux, ou encore le manque de soutien pour ceux qui devaient s'occuper d'une personne en perte d'autonomie dans leur entourage. Cette grande consultation a aussi montré le désir des 12-15 ans de s'engager et d'agir, en particulier en matière d'environnement. C'est pourquoi, dans le cadre de notre nouvelle politique jeunesse, nous avons souhaité déployer plus largement ce dispositif pour en faire profiter les collégiens, qui sont notre cœur de cible, et l'ouvrir à d'autres missions et d'autres structures accueillantes. »*

**François Durovray, Président du Département de l'Essonne**

**CONTACT PRESSE**

**Luce Margonty**  
06 08 10 50 84  
lmargonty@cd-essonne.fr  
@CDEssonne

